

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 06242

Numéro SIREN : 528 972 045

Nom ou dénomination : MVP Solutions

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2021 sous le numéro de dépôt A2021/000992

S.A.R.L. MVP SOLUTIONS

**3 rue Danielle Faynel-duclos
69003 LYON**

*Société A Responsabilité Limitée au capital
de 1 655 800 euros
R.C.S. LYON 528 972 045*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION DE LA S.A.R.L.
MVP SOLUTIONS**

EURL S3C GESTION

**Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon**

**51 rue de Leuvre
69004 LYON
Tél : 06 15 45 36 43**

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA S.A.R.L. MVP SOLUTIONS

S.A.R.L. MVP SOLUTIONS

3 rue Danielle Faynel-duclos

69003 LYON

*Société A Responsabilité limitée au capital
de 1 655 800 euros*

R.C.S. LYON 528 972 045

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire au comptes désigné en application des dispositions de l'article L 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même, par décision unanime des associés du 7 décembre 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- *de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;*
- *de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.*

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La transformation n'a pas d'impact sur la situation de votre société et son exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre, d'une part, la date des derniers comptes annuels clos le 30/09/2020 et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Fait à Lyon,

Le 11 janvier 2021

Le commissaire à la transformation

S3C GESTION représentée par Bruno DEBRUN

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

S3C GESTION

51 rue de l'œuvre

69004 LYON

commissaire aux comptes

Siret : 483 552 297 00023